

Emploi: mesures d'incitation communautaires

2000/0195(COD) - 24/01/2001

La commission a adopté le rapport de Mme Anne Elisabeth JENSEN (ELDR, DK) qui modifie la proposition (procédure de codécision, première lecture). Le rapport souligne la nécessité de rendre la stratégie européenne pour l'emploi transparente et accessible au public en mettant, par exemple, le rapport annuel sur l'emploi à sa portée tout comme les rapports sur la situation des femmes sur le marché du travail. Il demande également une évaluation quantitative et qualitative de l'incidence de la stratégie de l'emploi, une analyse du besoin d'adhésion de la stratégie de l'emploi à l'ensemble de la politique économique ainsi que des études permettant de transposer la stratégie en tant que méthode à d'autres secteurs politiques. Il met aussi l'accent sur la nécessité de disposer d'une analyse différenciée par sexe des facteurs sous-tendant les tendances de l'emploi. Dans le but de consolider la stratégie de l'emploi aux niveaux local et régional, la commission propose qu'une partie des crédits prévus soient utilisés pour promouvoir la coopération, améliorer les connaissances, développer l'échange d'informations, encourager les meilleures pratiques et évaluer les expériences de transposition des plans nationaux en matière d'emploi aux niveaux local et régional. Il souligne également la nécessité d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les autres mesures et initiatives communautaires. Ceci pourrait se concrétiser par une référence aux mesures concrètes dans les plans de travail annuels. Enfin, la commission prône une augmentation des crédits affectés à la mise en oeuvre des actions. Elle propose une enveloppe globale de 65 millions d'euros au lieu des 55 millions prévus par la Commission.